

Téléphone : (819) 374-1835 Télécopieur : (819) 374-6384

École Les Terrasses

Conseil d'établissement 19 octobre 2022 À 19h PROCÈS-VERBAL

1. Présences et quorum

Annie Lemieux souhaite la bienvenue à tous et confirme qu'il y a quorum. Un tour de table est demandé par Mme Annie pour se nommer et se présenter.

Nom	Poste	Présents	Absents
Patrice Boucher	Président, parent	Х	
Andrée Charbonneau	Parent	Х	
Valérie Gauthier	Parent	Х	
Justine Henry	Parent	Χ	
Stéphanie Roy	Représentant au comité de parents	Χ	
Élizabeth Laprise	Enseignante	Χ	
Valérie Bellerose	Enseignante	Χ	
Marianne Bourassa	Enseignante	Χ	
Josée Lefebvre	Représentante employée de soutien	Χ	
Marie-Josée Picard	Représentante du service de garde		Χ
Annie Lemieux	Directrice	Χ	

2. Questions du public

L'anglais intensif en 6e année pourrait-il revenir ?

L'école l'a déjà mis en place mais les services aux élèves sont alors beaucoup réduits (psychoéducation, psychologue, éducation spécialisée...). Nous avons déjà un programme qui offre plus d'heures d'anglais tout en gardant les services et ce programme est très apprécié.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Annie Lemieux fait la lecture de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour avec le président;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;







Téléphone : (819) 374-1835 Télécopieur : (819) 374-6384



École Les Terrasses

154-CE 19/10/22-01	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Patrice Boucher, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière d'aujourd'hui. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ L'ordre du jour se retrouve en annexe au présent procès-verbal.		
4.	Adoption du procès-verbal du 8 juin 2022		
154-CE 19/10/22-02	Mme Annie Lemieux présente le procès-verbal de la dernière réunion. CONSIDÉRANT que la directrice de l'école a fait parvenir le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022 aux membres présents selon la Loi sur l'instruction publique; IL EST PROPOSÉ PAR Andrée Charbonneau, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le procès-verbal tel que présenté. APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ		
5.	Suivi au procès-verbal Aucun		
6.	Correspondance		
	Aucun		
7.	Rapport de la direction Annie Lemieux nous présente l'organisation scolaire à jour. Nous avons 15 classes pour un total de 321 élèves. Un nouveau projet d'aide à la classe a débuté la semaine dernière. Des éducatrices sont		

présentes en classe en support aux élèves et aux enseignants. Quatre (4) écoles ont été sélectionnées dans notre centre de service pour expérimenter ce projet, dont notre école. C'est un projet qui s'échelonnera sur 2 ans. Ce sont les 2 classes de maternelles 5





Téléphone : (819) 374-1835 Télécopieur : (819) 374-6384



École Les Terrasses

ans et les 2 classes de 1^e année qui ont été ciblées cette année.

Il est possible de voir s'ajouter 2 classes de francisation à notre organisation scolaire pour l'année 2023-2024. Cela reste à confirmer.

Le projet de classe verte (classe extérieure) de l'an dernier est très apprécié des élèves et des enseignants.

La classe innovante est en cours de préparation. Nous avons eu des difficultés d'approvisionnement pour l'ameublement mais les commandes devraient bientôt arriver.

Mise au point Covid : aucune éclosion, pas beaucoup de cas positif depuis le début de l'année. Présentement, aucun cas positif, seulement quelques cas de contact positif.

8. Sujets de discussion

a. Élection au poste de président(e)

Pour le poste de président, Patrice Boucher propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité.

b. Élection au poste de vice-président(e)

Pour le poste de vice-présidente, Valérie Gauthier propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité.

c. Nomination d'un(e) secrétaire

Pour le poste de secrétaire, Josée Lefebvre propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité.

d. Proposition de membres de la communauté

Aucun pour l'instant.





Téléphone : (819) 374-1835 Télécopieur : (819) 374-6384



École Les Terrasses

e. Règles de régie interne

Annie Lemieux nous présente les règles de régie interne et porte notre attention sur la page 7, où il est question du droit de poser des questions, de ne pas être d'accord mais de se respecter. Également, à la page 9, où il est question que nous représentons l'ensemble des élèves de l'école et non pas seulement les besoins de nos propres enfants.

154-CE 19/10/22-03

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la loi sur l'Instruction publique, le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Gauthier, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les règles de régie interne déposées dont la copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Calendrier des rencontres

Annie Lemieux nous présente le calendrier des rencontres.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'Instruction publique, le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ;

154-CE 19/10/22-04

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Gauthier, il est résolu à l'unanimité :

DE TENIR les rencontres du conseil d'établissement le mercredi, à 19h, à la bibliothèque de l'école Les Terrasses, selon le calendrier des rencontres déposé, dont la copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. Une rencontre pourrait être ajoutée pour discuter des mesures et du budget ou de tout autre sujet.

f. Budget du CÉ

Annie Lemieux nous informe que nous avons un montant de 656\$ pour l'année 2022-2023. Ce montant, sert à rembourser les frais de gardiennage et les frais de déplacement des membres du CÉ (s'il y a lieu), permettre une petite attention pendant la semaine du personnel (autant pour l'école que pour le service de garde) et offrir le repas aux membres lors de la dernière réunion de l'année.

CONSIDÉRANT que l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel;







Téléphone : (819) 374-1835 Télécopieur : (819) 374-6384



École Les Terrasses

154-CE 19/10/22-05

CONSIDÉRANT que l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le budget doit maintenir l'équilibre entre les dépenses et les ressources financières allouées au conseil d'établissement par la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Patrice Boucher, membre du Conseil d'établissement, d'adopter le budget de fonctionnement du conseil d'établissement tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

g. Dénonciation de conflit d'intérêt

Un formulaire est présenté aux membres. Chaque membre le remplit. Celui-ci doit être utilisé, au besoin, si une décision place un membre en conflit d'intérêts. Ce formulaire est déposé en annexe 2 au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

h. Lecture du PV de l'AGA du 7 septembre 2022

Mme Annie Lemieux présente le procès-verbal de l'assemblée générale des parents.

CONSIDÉRANT que la directrice de l'école a fait parvenir le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022 aux membres présents selon la Loi sur l'instruction publique;

154-CE 19/10/22-06

IL EST PROPOSÉ PAR Valérie Bellerose, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le procès-verbal tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

i. Rapport annuel 2021-2022

Annie Lemieux nous présente le rapport annuel 2021-2022. Elle porte notre attention sur la page 10 où il est question des compétences en écriture, notre objectif demeure en voie d'être atteint. Il est difficile de comprendre et d'analyser les résultats étant donné la Covid et le fait que l'on ne suit pas une cohorte.

Elle nous parle également de la page 12, où il est question de sécurité, l'objectif étant atteint. En plus de certaines mesures, nous avons amélioré la communication entre l'école et les parents, ce qui a entre autres, renforcé le sentiment de sécurité.

À la page 14, au sujet de l'activité physique et sportives, nos objectifs sont aussi atteints. Nous avons augmenté l'offre d'activités l'année dernière et ce fut un succès. Une demande d'offrir du sport inter-école est proposée au niveau du parascolaire mais nous







Téléphone : (819) 374-1835 Télécopieur : (819) 374-6384



École Les Terrasses

avons un manque de main-d'œuvre bénévole pour s'en occuper. Annie Lemieux met ce point à vérifier, peut-être en suggérant aux parents en début d'année de s'impliquer.

À la page 16, les événements sur l'intimidation et la violence ont augmenté. Une nouveauté cette année, nous avons une psychoéducatrice une journée par semaine à notre école pour aider surtout les élèves du préscolaire et du premier cycle, à mieux gérer leurs émotions. Nous offrons également des ateliers sur l'intimidation.

154-CE 19/10/22-07

CONSIDÉRANT que l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte le rapport annuel;

IL EST PROPOSÉ PAR Justine Henry, d'adopter le rapport annuel de l'année scolaire 2021-2022 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

j. Activités et sorties éducatives

Annie Lemieux présente le tableau des sorties et activités prévues pour l'année 2022-2023. Elle fait la distinction entre les activités qui sont payées par différents budgets de l'école (le volet-parents, culture à l'école-volet scientifique, les sorties culturelles...) et les activités qui seront à payer par les parents.

Valérie Bellerose, enseignante de 6^e année, explique le voyage prévu à Ottawa en fin d'année. Ce sera un voyage de 2 jours, organisé par une agence. Il y aura plusieurs activités dont au moins 1 musée, le parc Calypso et d'autres attractions. Les 5^e année de sa classe seront aussi invités à ce voyage. Pour l'instant, le coût du voyage s'élèverait à environ 345\$ par élève. Il y aurait possibilité d'une campagne de financement pour aider à payer le voyage.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux horaires ou un déplacement à l'extérieur des locaux ;

154-CE 19/10/22-08

CONSIDÉRANT l'intérêt des enseignants(es) à offrir aux élèves des activités éducatives stimulantes ;

CONSIDÉRANT la convention de gestion et le plan de réussite de l'école ;

CONSIDÉRANT la proposition de madame Annie Lemieux, directrice ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Élizabeth Laprise, il est résolu à l'unanimité : D'APPROUVER les activités éducatives 2022-2023 telles que déposées dont copie est jointe







Téléphone : (819) 374-1835 Télécopieur : (819) 374-6384



École Les Terrasses

k. Projet éducatif

Annie Lemieux nous présente le plan d'action du projet éducatif 2022-2023. Cette année sera la dernière année du cycle de 4 ans de ce projet éducatif.

Nos 3 priorités sont : écriture, sécurité et activité sportives.

L'écriture est valorisée dès le préscolaire avec des gestes moteurs et des dessins qui prédisposent à bien tenir son crayon pour préparer l'écriture.

La sécurité serait à améliorer autour de la patinoire. Il y a des angles morts qu'on ne peut surveiller adéquatement, la porte de la patinoire est à réparer également. Il y a aussi un angle mort pour la surveillance dans la cour d'école, près du CPE, dans la partie avant, près du stationnement des employés. Annie Lemieux travaille à trouver une solution à ce problème.

Nos 3 valeurs sont : civilité, engagement et autonomie.

Après les fêtes, un comité se penchera sur la préparation d'un nouveau projet éducatif qui sera effectif pour 2023-2027. De nouvelles valeurs ainsi que de nouvelles priorités seront élaborées.

I. Utilisation des locaux

Annie Lemieux nous présente le document d'utilisation des locaux. L'école utilise déjà le gymnase pour le parascolaire, les lundis, mardis et jeudis. Nous avons reçu une demande d'Adoptonsport, qui est un centre de conditionnement physique adapté, d'utiliser le gymnase les vendredis soir et d'emprunter quelques accessoires sportifs de l'école.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (art.93), le conseil d'établissement doit approuver l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école;

154-CE 19/10/22-09

CONSIDÉRANT qu'une demande d'utiliser le gymnase le vendredi soir a été faite par Adoptonsport;

CONSIDÉRANT que la demande respecte la politique d'utilisation des locaux de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Valérie Bellerose, membre du Conseil d'établissement, d'approuver cette demande.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ







Téléphone : (819) 374-1835 Télécopieur : (819) 374-6384



École Les Terrasses

m. Mesures d'urgence

Annie Lemieux présente le plan des mesures d'urgence que nous avons utilisé lors de la pratique d'évacuation qui a eu lieu la semaine dernière. Une correction est à prévoir concernant le groupe de Marianne qui n'a pas de porte de sortie indiquée. La pratique d'évacuation effectuée avec les pompiers s'est très bien déroulée, tous les élèves et les membres du personnel étaient sortie en 3 minutes.

Une mise à jour des plans d'évacuation affichés à l'intérieur de l'école est en cours.

Nous aurons bientôt une pratique de « confinement-barricadé » avec les policiers. La procédure est déjà établie dans le plan des mesures d'urgence.

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Bourassa, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le plan des mesures d'urgence tel que présenté.

154-CE 19/10/22-10

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

n. Service de garde

En l'absence de Marie-Josée Picard, représentante du service de garde, Annie Lemieux nous fait part des messages.

Des changements de prix sont à prévoir pour le service de garde, nous attendons les nouveaux règlements généraux à cet effet.

Le parascolaire est commencé. Pour l'instant, nous avons du cheerleading, du multisport, du basketball et des ateliers de Sciences en folie.

Le 3 octobre dernier a été une journée pédagogique à cause des élections provinciales. Vu que nous n'avions pas accès au gymnase, les élèves sont allés au cinéma le Tapis Rouge pour voir un film. Les prochaines activités lors de journées pédagogiques seront le 17 février où il y aura un atelier de fabrication de toutou qui viendra à notre école et le 24 mars où ce sera le Club FY, une entreprise spécialisée dans les activités sensorielles.

L'an dernier, nous avions acheté le logiciel Planitou pour le service de garde au montant de 700-800\$ pour se rendre compte par la suite que nous ne pouvions nous en servir à cause d'un manque au niveau de la sécurité des données. N'ayant plus de nouvelle de la compagnie, le Centre de services scolaire nous offre gratuitement le logiciel Amigest qui est le logiciel pour les services de garde répondant aux normes de sécurité.







Téléphone : (819) 374-1835 Telepnone : (819) 374-6384



École Les Terrasses

	o. Formation des membres du CÉ Annie Lemieux enverra un lien par courriel à tous les membres pour écouter des capsules de formation en ligne selon les sujets traités dans chaque réunion.
9.	Affaires diverses Les fours micro-onde offerts 2 jours/semaine sont très appréciés des parents. Par contre, un rappel dans l'Info-Parents sur les journées réservées par niveau serait intéressant.
10.	Levée de la réunion La réunion est levée à 20h52

Président du conseil d'établissement 22-23 Josée Lefebvre, secrétaire